

## **LISTE CONSTRUIRE DEMAIN ENSEMBLE**

Pour préparer 2023 et les années à venir, 3 commissions se sont réunies dernièrement : commissions finances, aménagement du territoire et affaires scolaires. Comme à l'accoutumé, les groupes d'opposition y sont invités et reçoivent au préalable tous les documents nécessaires à l'analyse des sujets et à la discussion.

Ces commissions ont pour objectif de travailler sur le fond les projets et les actions à mener afin d'en présenter les conclusions en conseil municipal pour les voter et les réaliser. Chacun peut y exprimer sa vision.

Concernant les finances, l'objectif est double : maîtriser les coûts pour limiter l'impact de l'inflation et de la hausse du prix de l'énergie tout en dégagant des moyens financiers pour réaliser des projets sans avoir recours à l'emprunt au regard de notre situation financière. Lors cette commission, toutes les dépenses et recettes ont été détaillées et expliquées, les projets à financer discutés et validés pour proposition au vote du budget en conseil municipal. Aucune objection n'a été faite par les groupes d'opposition.

En matière d'affaires scolaires, la municipalité a consulté, en 2022, le CAUE de la Gironde (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) afin de réaliser une étude de faisabilité pour le projet de la nouvelle école élémentaire. La prestation du CAUE est gratuite. Un architecte-conseil a ainsi examiné 2 implantations possibles et estimé les coûts associés de réalisation. Soit à côté de l'école maternelle, soit sur le site actuel.

Lors de la commission, l'étude a été présentée. Le directeur de l'école, les agents en charge de l'accueil périscolaire et de la restauration étaient invités en tant qu'utilisateurs. Des éléments essentiels à la réflexion ont été soulevés comme la taille limitée du restaurant scolaire actuel qui ne permet pas l'accueil correct des 15 classes, situation aggravée en cas d'ouverture d'une autre classe. Les conditions de stationnement, de dépôt des enfants, de réalisation sur chacun des sites ont également été discutées.

L'écart de coût est estimé à 1,5 million d'€.

Face à de tels enjeux, il a été décidé, à l'unanimité, de mener une étude plus précise pour fiabiliser le projet avant tout avis définitif de la commission et présentation en conseil municipal.

En parallèle de cette étude détaillée, les membres de la commission visiteront des projets similaires avant de se prononcer. A noter que dans une commune voisine, une nouvelle école est en cours de construction en lieu et place de l'existante. Nous prenons conseil.

Enfin la commission aménagement du territoire a pour sujet phare en 2023 la modification du PLU, nécessaire à la maîtrise de l'urbanisation et à la préservation de notre identité tout en maintenant Pompignac dynamique. L'équation est complexe car désormais, il nous faudra respecter les nouveaux cadres réglementaires liés notamment à la loi Climat et Résilience. Elle impose la réduction de 50% de la consommation effective d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur les dix années à venir, comparativement aux dix années précédentes. Il faut donc concilier besoin de logements, pression foncière et préservation de notre patrimoine naturelle.